

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Mandat de vente sans
exclusivité pour la vente
des biens suivants : 4
logements et 4 caves dans
la copropriété 16 rue de la
Salle ; volumes 1 et 9 du
bien « Bonnenfant » sis
30-34 rue Bonnenfant
comportant notamment
12 logements ; un
immeuble d'habitation
avec cour comprenant 6
logements situés 6 avenue
Leclerc ; un appartement
de type T4 avenue
Schubert ; 22 places de
stationnement dans la
copropriété du parking
du Plateau du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 juin 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 27 juin 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

Avaiient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE
Madame MACE à Monsieur SAUDO
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI
Madame ANDRE à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240626-24-C-20-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

OBJET : MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE POUR LA VENTE DES BIENS SUIVANTS : 4 LOGEMENTS ET 4 CAVES DANS LA COPROPRIETE 16 RUE DE LA SALLE ; VOLUMES 1 ET 9 DU BIEN « BONNENFANT » SIS 30-34 RUE BONNENFANT COMPORTANT NOTAMMENT 12 LOGEMENTS ; UN IMMEUBLE D'HABITATION AVEC COUR COMPRENANT SIX LOGEMENTS SITUES 6 AVENUE LECLERC ; UN APPARTEMENT DE TYPE T4 AVENUE SCHUBERT ; 22 PLACES DE STATIONNEMENT DANS LA COPROPRIETE DU PARKING DU PLATEAU DU BEL AIR.

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations en dates des 7 février et 3 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession des biens suivants :

- 4 logements et 4 caves dans la copropriété 16 rue de la Salle ;
- Volumes 1 et 9 du bien « Bonnenfant » sis 30-34 rue Bonnenfant comportant notamment 12 logements ;
- Un immeuble d'habitation avec cour comprenant six logements situés 6 avenue Leclerc ;
- Un appartement de type T4 avenue Schubert ;
- 22 places de stationnement dans la copropriété du parking du Plateau du Bel Air.

La vente de ces biens est gérée par les services de la Ville.

Dans un contexte immobilier très contraint, et compte-tenu de l'échec de la première consultation pour la vente des biens 16 rue de la Salle, il est proposé de recourir également aux services d'une ou plusieurs agences immobilières via un mandat de vente non exclusif.

La ou les agence(s) à qui seront confiées la vente des biens seront sélectionnées conformément au code de la commande publique et notamment son article L.1111.

En cas de cession, les frais d'agence seront à la charge de l'acquéreur.

La sélection des acquéreurs éventuellement trouvés par l'agence interviendra par délibération postérieure du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le recours à une ou plusieurs agences immobilières pour la vente des biens suivants :
 - 4 logements et 4 caves dans la copropriété 16 rue de la Salle ;
 - Volumes 1 et 9 du bien « Bonnenfant » sis 30-34 rue Bonnenfant comportant notamment 12 logements ;
 - Un immeuble d'habitation avec cour comprenant six logements situés 6 avenue Leclerc ;
 - Un appartement de type T4 avenue Schubert ;
 - 22 places de stationnement dans la copropriété du parking du Plateau du Bel Air.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la sélection de la ou des agences immobilières et à la signature du mandat de vente non exclusif.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Civil,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L.1111,

Vu la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles,

Vu la délibération n° 24 A 06 du 7 février 2024 autorisant la mise en vente des 4 logements et 4 caves dans la copropriété 16 rue de la Salle,

Vu la délibération n° 24 B 11 C du 3 avril 2024 autorisant la mise en vente des volumes 1 et 9 du bâtiment sis 30-34 rue Bonnenfant,

Vu la délibération n° 24 B 14 B du 3 avril 2024 autorisant la mise en vente d'un immeuble d'habitation avec cour comprenant six logements situés 6 avenue Leclerc,

Vu la délibération n° 24 B 13 B du 3 avril 2024 autorisant la mise en vente d'un appartement de type T4 avenue Schubert,

Vu la délibération n° 24 B 12 C du 3 avril 2024 autorisant la mise en vente de 22 places de stationnement dans la copropriété du parking du Plateau du Bel Air,

Considérant l'intérêt de recourir aux services d'une ou plusieurs agences immobilières,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO votant contre,

APPROUVE le recours à une ou plusieurs agences immobilières pour la vente des biens suivants :

- 4 logements et 4 caves dans la copropriété 16 rue de la Salle ;
- Volumes 1 et 9 du bien « Bonnenfant » sis 30-34 rue Bonnenfant comportant notamment 12 logements ;
- Un immeuble d'habitation avec cour comprenant six logements situés 6 avenue Leclerc ;
- Un appartement de type T4 rue Schubert ;
- 22 places de stationnement dans la copropriété du parking du Plateau du Bel Air.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la sélection de la ou des agences immobilières et à la signature du mandat de vente non exclusif.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.